



**AgEcon** SEARCH

RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

*The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library*

**This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.**

**Help ensure our sustainability.**

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

[aesearch@umn.edu](mailto:aesearch@umn.edu)

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

*No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.*

## Transports publics en zones peu peuplées

De M. Truchis

### Résumé

Dans la recherche d'une revitalisation du tissu rural profond, une nouvelle définition du service public de transport en zone rurale est en train de voir le jour : Transport collectif à la demande (appel téléphonique) desservant les habitants à domicile selon des horaires et des destinations préétablies. C'est le service taxibus ou minicar assurant une couverture spatiale et non linéaire d'un périmètre donné.

### Abstract

Report of an experiment in the Tarn department. Rural people who lack transportation can arrange by telephone to be picked up at a given time at their home. This service provides zonal rather than linear coverage and is useful for low density scattered housing areas.

---

### Citer ce document / Cite this document :

Truchis M. Transports publics en zones peu peuplées. In: Économie rurale. N°142, 1981. p. 61;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1981.4413>

[https://www.persee.fr/doc/ecoru\\_0013-0559\\_1981\\_num\\_142\\_1\\_4413](https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1981_num_142_1_4413)

---

Fichier pdf généré le 08/05/2018

## TRANSPORTS PUBLICS EN ZONES PEU PEUPLÉES

TRUCHIS M. (de)

**mots clés :** Transports, services publics, revitalisation, espace rural.

DDA du Tarn, Cité Administrative, 81013 Albi Cedex. Tél. (63) 54.09.33.

**Résumé :** Dans la recherche d'une revitalisation du tissu rural profond, une nouvelle définition du service public de transport en zone rurale est en train de voir le jour : Transport collectif à la demande (appel téléphonique) desservant les habitants à domicile selon des horaires et des destinations préétablies. C'est le service taxibus ou minicar assurant une couverture spatiale et non linéaire d'un périmètre donné.

### PUBLIC TRANSPORTATION IN SPARSELY POPULATED AREAS

**Summary :** Report of an experiment in the Tarn department. Rural people who lack transportation can arrange by telephone to be picked up at a given time at their home. This service provides zonal rather than linear coverage and is useful for low density scattered housing areas.

Une nouvelle problématique des transports est actuellement formulée dans l'espace rural français.

#### Position du problème

Malgré la chute démographique et les modifications de la composition de la population rurale, les besoins en déplacement restent primordiaux pour les agriculteurs et les autres catégories de population. Or, il existe encore en zone rurale de nombreuses populations captives (personnes âgées, femmes, jeunes travailleurs). Cependant les lignes en place, chemins de fer ou routes, ont une fonction précise qui est la desserte interurbaine, et il n'existe pas de service public de desserte des habitants qui couvre l'ensemble d'une zone. Les transports publics ont actuellement une définition linéaire et non spatiale.

De plus, les très grandes facilités de déplacement offertes par l'automobile individuelle ont contribué, de façon significative, au recul des activités des petits commerces. La création de systèmes de transport adaptés aux zones rurales devrait contribuer à maintenir les activités artisanales et commerciales des centres locaux.

Ainsi, dans la recherche d'une revitalisation du tissu rural profond, une nouvelle définition du service public de transport en zone rurale est en train de voir le jour.

Transport collectif à la demande (appel téléphonique) desservant les habitants à domicile selon des horaires et des destinations préétablies, c'est le service taxibus ou minicar assurant une couverture spatiale et non linéaire d'un périmètre donné.

#### Réalisations dans le Tarn

Dans le Tarn, trois bassins de desserte sont actuellement en place (*Monts de Lacaune, Alban, Pays Cordais*). Ils s'apparentent tous trois au système de transport à la demande avec desserte à domicile, horaires et destinations préétablis. Les bassins de desserte, de dimensions moyenne, couvrent respectivement 30 000, 15 000 et 16 000 hectares pour 10, 5 et

17 communes selon le cas, dans des zones d'une densité de population de l'ordre de 20 habitants au kilomètre carré, où l'habitat est soit entièrement isolé, soit regroupé en hameaux et villages dispersés. Les destinations sont soit la grande ville (*Castres et Albi*), soit le bourg centre. Dans les trois cas, le minicar assure les correspondances sur les lignes interurbaines (chemin de fer ou autocar) et a pour destination privilégiée le bourg centre.

Le montage juridique est le même : une Association de communes (loi de 1901) passe une convention avec un transporteur local pour assurer le service. Les tarifs ont été calculés sur la base des autocars de campagne, avec une légère majoration. Les recettes tarifaires couvrent approximativement les frais d'exploitation tandis que la subvention des collectivités couvre les frais fixes (en particulier la rémunération du chauffeur).

Les résultats sont encourageants : 200 à 300 voyageurs par mois.

Pour couvrir le déficit d'exploitation, la charge pour les communes est de 4 F par habitant et pour le Département de 20 000 F par bassin. Le Ministère des Transports couvre de façon dégressive le déficit des trois premières années.

#### Conclusion

L'originalité de la formule provient principalement du fait qu'elle comble un vide dans la panoplie de l'offre des moyens de transport collectif existant. Les dessertes interurbaines routières ou ferrées assurent pleinement leur rôle de liaison linéaire mais aucun système ne permettrait jusqu'à présent la pénétration du tissu rural.

Ce système permet donc un réel désenclavement de populations captives et participe à la revitalisation du tissu rural profond. Pour ces raisons, la Région Midi-Pyrénées a inscrit ce système dans son schéma régional de transports.